

REVUE DE PRESSE

service communication



Tendance Ouest

Le Petit-Quevilly. Deux clowns apportent joie et réconfort aux résidents de l'Ehpad 4 Saisons : "On rajeunit de 20 ans !"

Consommation. Depuis un an, la Compagnie Tout pour aujourd'hui de Malaunay vient divertir les résidents de l'Ehpad 4 Saisons du Petit-Quevilly. Les deux clowns Bobinette et Lily viennent à leur rencontre le temps d'un après-midi, comme vendredi 30 mai.

Publié le 31/05/2025 à 13h36 - Par Justine Carrère



La compagnie Tout pour aujourd'hui vient divertir et échanger avec les résidents de l'Ehpad 4 saisons situé à l'hôpital Saint-Julien du Petit-Quevilly.

Divertir et échanger avec empathie et bienveillance, c'est ce que fait la compagnie [Tout pour aujourd'hui](#) de Malaunay. Une fois par mois depuis un an, deux clowns ont rendu visite aux 145 résidents de l'Ehpad 4 Saisons de l'hôpital Saint-Julien au Petit-Quevilly, comme vendredi 30 mai. L'établissement se situe au sein des Unités de soins de longue durée (USLD) qui sont destinées aux personnes âgées dépendantes et nécessitant des soins quotidiens.

"C'est merveilleux"

Chaque mois pendant un an, les résidents ont échangé avec Aurore Chouquet, alias Bobinette et Christelle Chaizy-Hostiou alias Lily, deux clowns de la compagnie Tout pour aujourd'hui. *"C'est merveilleux, ça nous fait changer d'esprit"*, confie Gilbert Audou, résident aux 4 Saisons. *"Ça nous remet du baume au cœur. J'aime leur ambiance, leur sourire, leur entrain"*, ajoute-t-il. Et son voisin Paul Clémence a lui aussi apprécié leur venue. *"Ça nous fait passer un après-midi inoubliable, d'autant plus que nous, ici, on n'a personne, relate-t-il. Voir tout le monde chanter, danser comme ça, on rajeunit de 20 ans !"*, s'exclame ce dernier.

"On se rend disponible et à l'écoute"

"On ouvre notre cœur, on se rend disponible et à l'écoute", assure Aurore Chouquet (Bobinette). *"Avec notre amour et notre empathie, on va à la rencontre des résidents"*, ajoute-t-elle. Selon l'artiste, *"avec l'empathie et le jeu, on sort avec le sourire"*. Et c'est avec sa partenaire Christelle Chaizy-Hostiou, alias Lily, qu'ensemble elles redonnent le sourire aux patients. *"Ce n'est pas de l'animation à proprement parler, on vient surtout à la rencontre des résidents, c'est une rencontre avec l'autre"*. Comme l'explique Denis Roussel, président de l'association Tout pour aujourd'hui, *"l'idée c'est amener les gens à retrouver des relations à travers l'art pour les recentrer sur leurs émotions et leur faire prendre conscience du plaisir d'échanger"*.

Mercredi 4 juin, Bobinette et Lily se rendront à 14h30 à l'unité Fleury de l'hôpital de Saint-Julien du Petit-Quevilly.

Paris-Normandie

AGENDA

Publié le 31/05/25

LE PETIT-QUEVILLY

Les petits jeux

Samedi 7 juin de 10 h 30 à 12 h à la médiathèque François-Truffaut.

À partir de 5 ans. Gratuit sur inscription au 02 35 72 58 00 ou bibliotheque.petit-quevilly.fr

Café lecture

Vous aimez la lecture ? Apportez deux ou trois livres pour en discuter autour d'un café, un thé et

des petits gâteaux. Ces livres seront ensuite identifiés par un logo dans les rayonnages et sur le site de la médiathèque pour conseiller le lecteur. Samedi 7 juin à 10 h à la médiathèque François-Truffaut. Entrée libre. Infos : 02 35 72 58 00.

Publié le 29/05/25



LE PETIT-QUEVILLY

Soirée jeux de société

Que vous soyez adepte du Uno ou fan de Catan, seul ou accompagné, venez profiter de l'ouverture exceptionnelle de la médiathèque pour cette soirée jeux. Pour ados et adultes.

Médiathèque municipale
François-Truffaut, vendredi 6 juin de
18 h à 20 h. Gratuit.
Réservation : 02 35 72 58 00.

Paris-Normandie

Football – National : quels mouvements attendre au sein de l'effectif de QRM ?

Quels sont les joueurs encore sous contrat avec QRM ? Ceux qui pourraient partir, libres ou en étant vendus ? On fait le point.



Nadjib Cissé ne devrait pas rester à QRM même si les dirigeants quevillais tentent de le faire prolonger

Par Victorien Lenuud

Publié: 28 Mai 2025 à 11h43

Reparti sur un nouveau cycle l'été dernier suite à la redescente en National, QRM devrait connaître une intersaison un peu moins agitée avant d'attaquer l'exercice 2025-2026.

De nombreux joueurs étant encore sous contrat, les mouvements notables devraient être plus limités, ce qui permettra à David Carré de pouvoir miser sur une certaine stabilité. [S'il est déjà acté qu'Isaac Tshipamba ne prolongera pas](#) et que Beres Owusu va retourner à Saint-Etienne à l'issue de son prêt, le onze de départ quevillais conservera une bonne partie de ses automatismes.

QRM aurait aimé prolonger N. Cissé

Qui pourrait être concerné par un départ ? Malgré la volonté du club d'étendre son contrat, Nadjib Cissé a de grandes chances de tenter une nouvelle aventure ailleurs, par exemple à l'étranger. Compte tenu de leurs prestations décevantes, il est également possible d'imaginer que les dirigeants quevillais chercheront une porte de sortie à Yankuba Jarju – pourtant recrue phare du mercato estival 2024 – Lenny Pirringuel ainsi que Noah Adekalom, encore liés au club pour un an. Un arrangement pourrait aussi être trouvé avec le défenseur Ahmed Soilihi, qui ne vivrait pas très bien le fait d'être éloigné de ses proches et du Sud.

Intéressant cette saison (sur le terrain) avec les Léopards, Belkacem Dali-Amar pourrait quant à lui faire partie des opportunités de vente. Un club ambitieux de National serait d'ailleurs sur le coup. Il restera enfin à éclaircir le dossier du gardien de but. Quevilly-Rouen Métropole aimerait conserver Kayne Bonnevie, qui pourrait toutefois avoir envie d'aller voir plus haut. Le sort de Pierre Patron, n°2 cette saison, dépendra sans doute de ce dossier.

Les joueurs encore sous contrat : Bonnevie (vente ?), Patron, Pionnier, Tré, Soilihi (laissé libre ?), Dede-Lhomme, N. Diallo, Chibani, Njiké, Vandenbossche, Leborgne, Bouekou, K. Sylva, Y. Fortuné, Dali-Amar (vente ?), Jarju (laissé libre ?), Adekalom (laissé libre ?).
Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

76actu

Circule-t-on bien à vélo dans Rouen et son agglomération ? Voici les points noirs relevés par les cyclistes

Alors que la FUB (fédération des usagers de la bicyclette) va bientôt dévoiler son nouveau baromètre des communes, quels sont les points noirs pour les cyclistes à Rouen ?



La place Cauchoise est empruntée par les voitures, les cyclistes et la ligne de bus T4. (©FM/76actu)

Par [Fabien Massin](#) Publié le 31 mai 2025 à 7h30

La pratique du vélo en ville connaît un fort regain d'intérêt depuis quelques années, à la faveur notamment de l'apparition des [vélos à assistance électrique](#) (VAE). Cet essor implique des aménagements de l'espace urbain nouveaux, afin qu'automobilistes, cyclistes et piétons puissent se déplacer en harmonie et en toute sécurité. Qu'en est-il de la pratique du vélo à [Rouen \(Seine-Maritime\)](#), ville au centre historique dense ? **Quels sont les points noirs qui subsistent** et les pistes d'améliorations ? Alors que la FUB (fédération des usagers de la bicyclette) **doit dévoiler prochainement son nouveau baromètre***, nous sommes allés vérifier, guidés par des membres de l'association **Sabine** (société amicale pour la bicyclette en Normandie et dans la Métropole de Rouen).

Pour des aménagements sûrs, lisibles et dans la continuité

Petit point définition tout d'abord. « Un aménagement cyclable de qualité doit pouvoir être emprunté sans difficulté par un collégien de 12 ans ou un cycliste débutant, peu sûr de lui, résumant **Guillaume Grima et Pierre Héroux**, responsables légaux de l'association Sabine. Une infrastructure de qualité doit permettre de se déplacer en sécurité par rapport au trafic routier, offrir une bonne lisibilité et tout cela dans la continuité. »

Réaliser un aménagement cyclable sur une portion puis se retrouver dans une zone de rupture sur 100 mètres, c'est ça ce que nous appelons la discontinuité et c'est dangereux.

Guillaume Grima et Pierre Héroux

Voici quelques points noirs à résoudre ou améliorer dans Rouen et son agglomération (liste évidemment non exhaustive) :

Place Cauchoise

Un joli capharnaüm aux heures de pointe. Depuis **l'arrivée de la T4**, la possibilité pour les cyclistes d'emprunter la voie de bus représente une nette amélioration, c'est certain. Mais arrivé place Cauchoise c'est une autre histoire.

Si l'on vient des quais et que l'on veut rejoindre la rue qui monte à Mont-Saint-Aignan, il faut se déporter sur la gauche en traversant deux voies pour les voitures, se retrouver au milieu du carrefour et laisser passer les voitures qui viennent de la gare.

« Il faudrait aménager des **zones de stockage ou de refuge pour les cyclistes**, comme cela a été très bien fait boulevard de l'Europe, en face de l'institut national de la boulangerie », estiment Guillaume Grima et Pierre Héroux. Une situation comparable place Beauvoisine.

Bas du boulevard des Belges

Pour les cyclistes qui viennent des quais bas rive droite et qui veulent emprunter **le pont Guillaume-le-Conquérant** pour rejoindre la rive gauche, il faut être patient, traverser plusieurs voies et attendre devant plusieurs feux avant de pouvoir accéder à la rampe qui monte au pont.

« Dans ce carrefour, les voitures, d'où qu'elles viennent, peuvent le traverser en une seule fois alors que **les cyclistes doivent passer par plusieurs feux** », notent Guillaume Grima et Pierre Héroux. Les cyclistes estiment par ailleurs que le virage à 90 degrés pour arriver sur le pont n'est pas très confortable.

Une rue Jeanne d'Arc peu lisible

La voie cyclable délimitée par les bordures, dans le sens montant, constitue **une véritable amélioration**. Mais selon les cyclistes de Sabine il faudrait aller plus loin. « La rue est peu lisible, l'aménagement est un peu entre deux eaux, ce n'est [pas encore un véritable espace partagé](#), jugent-ils. Il faudrait que les voitures ne puissent pas la traverser dans son entièreté, qu'elles soient obligées d'emprunter certaines rues adjacentes **afin de casser le transit urbain**, et ainsi créer des espaces véritablement apaisés pour les piétons. »

Quais hauts rive droite

Avenue du Mont-Riboudet, il y a désormais une piste cyclable clairement délimitée entre la route et le trottoir, pas de problème, **chacun est sur son axe**. Mais ce n'est pas le cas du côté du Théâtre des arts et du quai de la Bourse, où se trouvent des arrêts de bus très fréquentés, d'où les « conflits d'usage » récurrents entre piétons et cyclistes.

Entre le Mont-Riboudet et le boulevard Gambetta, il faut également être très vigilant aux abords des **nombreuses intersections** par où arrivent, dans des sens différents selon les cas, les voitures.

Place Saint-Paul et autres entrées d'agglomération

Une entrée de ville et un sacré nœud routier dans lequel les cyclistes qui arrivent du plateau Est n'ont pas vraiment leur place. Dans l'agglomération, **plusieurs carrefours et rond-point**

demeurent problématiques pour les cyclistes, ces entrées d'agglomération qui accueillent des flux importants de véhicules arrivant en milieu urbain : rond-point des vaches à Saint-Étienne-du-Rouvray, rond-point des Rouges Terres à Bois-Guillaume, rond-point des Alliés au Petit-Quevilly, boulevard Brossolette/zone du Bois-Cany au Grand-Quevilly, rond-point du Chapitre à Bihorel ([où un dramatique accident est survenu en 2022](#)), carrefour de la Demi-Lune à Déville/Maromme, etc.

Les voies cyclables bidirectionnelles sur les trottoirs

Ce sont ces pistes cyclables où les deux sens de circulation se trouvent côte à côte. « Quand on sur la voie qui se trouve du côté de la route, l'espace avec les voitures est réduit », constatent Guillaume Grima et Pierre Héroux. **En hiver, la nuit, par temps de pluie et avec des lunettes embuées**, par exemple, la visibilité est fortement réduite et le danger accru. »

D'où la préférence pour les voies bilatérales, de chaque côté de la route, et bien délimitées par rapport à la chaussée.

Des pistes pour la côte Sainte-Catherine

Une réflexion est actuellement en cours pour [mettre en valeur un itinéraire incontournable de Rouen](#), qui attire toute l'année habitants et visiteurs. Mais aujourd'hui il n'y a pas d'aménagement cyclable pour s'y rendre.

« En l'état actuel des choses **la voie est trop étroite** pour pouvoir y aménager une piste cyclable, rapportent les membres de Sabine. Nous faisons ainsi une proposition : **supprimer la voie automobile dans le sens descendant**, sauf évidemment pour les riverains, avec la mise en place de bornes escamotables, ce qui libérerait de l'espace pour aménager une piste cyclable. »

Des améliorations notables

Bien sûr, au-delà de ces points noirs persistants il y a eu de nombreuses améliorations dans l'espace urbain ces dernières années, dans le sens d'un meilleur partage des voies entre piétons, cyclistes et automobilistes (sans oublier les trottinettes) : quais haut rive gauche, entre les ponts Guillaume et Corneille, **sorte de voie rapide pour les cyclistes** qui veulent traverser la ville d'est en ouest ; avenue Jean-Rondeaux et boulevard de l'Europe, avec des pistes cyclables bien délimitées (marquage, couleurs, dénivelés) ; avenue du Mont-Riboudet, etc.

Concernant les tout nouveaux aménagements **avenues des Canadiens/Martyrs-de-la-Résistance**, en travaux rive gauche depuis de nombreux mois, les cyclistes de Sabine ne se prononcent pas : « Nous ne sommes pas encore allés voir », disent-ils. Mais cela ne saurait tarder, à n'en pas douter.



*Le baromètre de la FUB est une enquête citoyenne conduite auprès des cyclistes, invités, à travers, un questionnaire à donner leur avis et leur ressenti sur la pratique du vélo dans leur commune (points forts et points faibles généraux, aménagements cyclables, question du stationnement, offre de location, vente, réparation, etc). Le dernier baromètre remonte à 2021. Le nouveau est actuellement en cours de réalisation, l'enquête s'achève et le 2 juin et les résultats seront dévoilés ultérieurement.

France 3 Normandie

"On met des caméras de vidéosurveillance dans tous les bleds mais pas dans les usines Seveso !" : deux associations tirent la sonnette d'alarme



Les deux associations France nature environnement et l'Union des victimes de Lubrizol demandent à ce que la vidéosurveillance soit obligatoire dans les zones à risque des usines Seveso. • © Stéphane L'Hôte / France Télévisions / Illustration

Écrit par [Manon Loubet](#)

Publié le 27/05/2025 à 18h00 Mis à jour le 28/05/2025 à 10h56

France nature environnement Normandie et l'Union des victimes de Lubrizol ont écrit une lettre adressée au président de la République, au Premier ministre mais aussi aux politiques normands pour dénoncer l'absence de vidéosurveillance dans les usines Seveso. Détails.

L'essentiel du jour : notre sélection exclusive

Chaque jour, notre rédaction vous réserve le meilleur de l'info régionale. Une sélection rien que pour vous, pour rester en lien avec vos régions.

vos adresse e-mail

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "L'essentiel du jour : notre sélection exclusive". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

Christophe Holleville est membre de l'association Union des victimes de Lubrizol mais il est aussi représentant de France nature environnement Normandie dans les commissions de suivi de site (CSS) Seveso.

C'est à ce titre qu'il a participé à la visite d'une usine Seveso seuil haut dans la région rouennaise, avec des représentants de la préfecture, de la municipalité, des pompiers...

La vidéosurveillance n'est pas obligatoire sur les sites Seveso

"Je ne peux pas dévoiler là où nous étions car je me suis engagé à ne pas le dire mais j'ai été très surpris qu'il n'y ait pas de vidéosurveillance et d'apprendre que cela n'était pas obligatoire !", s'étonne encore Christophe Holleville.

Le militant ne veut cependant pas jeter la pierre à l'industriel en question. *"Les infrastructures, stockages et protection incendies sont très bien entretenus, il y a des*

détecteurs de gaz, des caméras thermiques permettant de détecter un point chaud... Mais pas de vidéosurveillance !"

L'un des points les plus regrettables de l'incendie Lubrizol/Normandie Logistique fut justement l'absence de caméra vidéo sur la cour carrée, lieu du départ de feu reconnu, et de repérage visuel rapide, qui a entre-autres circonstances, conduit au désastre.

France nature environnement Normandie

Communiqué de presse

"On met des caméras de vidéo surveillance dans tous les bleds de campagne, les supermarchés mais pas dans les usines Seveso !", lance ironiquement Christophe Holleville.

Une lettre ouverte aux politiques

Par une lettre adressée au président de la République, Premier ministre, ministre de la Transition écologique, la préfecture mais aussi les politiques locales, les deux associations France nature environnement Normandie et l'Union des victimes de Lubrizol demandent que la vidéosurveillance soit intégrée aux directives Seveso dans les endroits stratégiques de stockage et de process.

Paris-Normandie

Rouen, Le Havre, Caen. L'Assemblée nationale approuve la suppression des Zones à faibles émissions

L'Assemblée nationale a adopté un article prévoyant la fin des Zones à faibles émissions. Elles concernent trois villes en Normandie. Cependant, le texte devra être maintenant voté avec l'ensemble d'un projet de loi sur la simplification.



En Normandie, les Zones à faibles émissions s'appliquent à Rouen, au Havre et à Caen. - PND
Par la rédaction

Publié: 29 Mai 2025 à 06h58

L'Assemblée nationale a approuvé dans la soirée du mercredi 28 mai 2025 la suppression des [Zones à faibles émissions](#), qui restreignent la circulation de certains véhicules thermiques, en adoptant un article du projet de loi de « simplification ». L'article, introduit en commission à l'initiative de LR et du RN, a été adopté par 98 voix contre 51 avec les voix de l'alliance RN-UDR, de la droite, de LFI et de quelques députés macronistes.

Parcours législatif en cours

Ce vote ne signifie pas que c'est, demain, la fin des ZFE à Rouen au Havre et à Caen, trois villes de Normandie concernées par la mesure. Le vote de l'article devra être confirmé par celui sur le projet de loi dans son intégralité, encore visé par plus de 600 amendements. Certains députés estiment par ailleurs que l'abrogation des ZFE pourrait être censurée en bout de course par le Conseil constitutionnel comme cavalier législatif (une mesure trop éloignée du texte initial).

Une application critiquée

Initiées en 2019 pour limiter les émissions de particules fines, les ZFE sont une mesure emblématique de la loi Climat et résilience du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, excluant de leur périmètre certains véhicules très anciens et polluants, identifiés par les vignettes Crit'Air 3 ou plus selon les villes.

Mais leur application est critiquée sur tous les bancs, y compris chez des macronistes et à gauche, par des élus qui considèrent qu'elles excluent des catégories de la population qui ne peuvent acheter des véhicules moins polluants. « *Tout le monde est pour améliorer la qualité de l'air. (Mais) nous pensons que ça ne peut pas se faire au prix de l'exclusion sociale* », a

soutenu Ian Boucard, député LR. Les ZFE « *ne servent à rien* », a estimé quant à lui Pierre Meurin (RN).

Des aménagements possibles ?

« *La pollution de l'air est à l'origine de près de 40000 décès prématurés par an (...) Et les Zones à faibles émissions ont contribué à baisser ces décès précoces* », a affirmé de son côté la ministre macroniste de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runnacher. Elle a proposé sans succès dans l'hémicycle une solution de repli, inscrivant dans le marbre de la loi que les ZFE ne concerneraient que les agglomérations lyonnaises et parisiennes, et prévoyant toute une batterie d'exceptions à la main des collectivités qui souhaiteraient mettre en place des ZFE. « *Avec ce vote, ce ne sera pas possible de le faire même pour ceux qui le souhaitent* », a déploré le ministre dans un communiqué, prenant « *acte* » de la décision des députés, et déplorant que des députés de gauche aient voté pour.

« Un dispositif utile »

Côté LFI Manon Meunier a déploré « *une mesure très mal faite, qui crée énormément d'inégalités sociales* » en réponse à un « *véritable problème que nous ne pouvons nier de pollution de l'air* ». C'est « *un dispositif utile qu'il faut étoffer avec des mesures d'accompagnement pour que leur mise en œuvre soit mieux acceptée* », a estimé l'écologiste Lisa Belluco, dont le groupe a largement voté contre.

76actu

Dans des logements sociaux en Seine-Maritime, cette innovation permet de grosses économies

Développé par une start-up, ce boîtier intelligent s'installe sur le chauffe-eau pour réguler sa consommation. En Seine-Maritime, de nombreux logements sont déjà équipés.



Développé par la start-up, ce thermostat intelligent s'installe sur le chauffe-eau pour réguler sa consommation. En Seine-Maritime, de nombreux logements sociaux sont déjà équipés.

(©Elax Energie)

Par [Adrien Filoche](#) Publié le 1 juin 2025 à 12h00

C'est un simple boîtier qui s'accroche sur le chauffe-eau et **le rend plus intelligent**. Développé par la start-up française Elax Energie, ce **thermostat connecté** permet de mieux réguler la température du ballon d'eau chaude et donc de **réduire sa consommation d'énergie**. Au final, ce sont **des économies réalisées sur la facture**. En Seine-Maritime, plusieurs [bailleurs sociaux](#) ont fait appel à Elax Energie pour équiper leurs logements. « On est parti d'un constat qu'il faut consommer mieux, et surtout, au bon moment. On a donc développé un thermostat connecté qui rend intelligent notre chauffe-eau », présente Thomas Tirtiaux, directeur général d'Elax Énergie.

Une centaine d'euros économisés par an

« En moyenne, notre thermostat permet de **réduire de 25 % la consommation** et de réaliser **une centaine d'euros d'économies par an** », présente le directeur général d'Elax Énergie.

L'autre avantage pour les utilisateurs, **le thermostat fonctionne tout seul**, en parfaite autonomie. « Il s'adapte selon la consommation du foyer. » Et s'il le souhaite, le locataire tout de même le régler manuellement. « On peut demander un boost, selon nos besoins, si on a des invités par exemple », note Thomas Tirtiaux

Autre caractéristique du boîtier, celui-ci permet de suivre quotidiennement sa consommation.

Un outil gagnant-gagnant

Depuis sa création en 2021, Elax Énergie travaille **exclusivement avec des bailleurs sociaux**, dont la majorité est en Île-de-France, dans les Hauts-de-France et en Seine-Maritime. En France, près de 32 000 chauffe-eau ont déjà été équipés.

« Le locataire y gagne en réduisant sa facture, et le bailleur s’y retrouve lui aussi car le thermostat permet, en régulant la température, de réduire la calcification et la corrosion du ballon, et donc d’augmenter sa durée de vie », souligne Thomas Tirtiaux.

En Seine-Maritime, Logeo Seine compte parmi les partenaires d’Elax Energie. Plus de 1000 logements sociaux du bailleur sont déjà équipés du fameux boîtier, et environ **1300 de plus** le seront au cours de l’année. La nouveauté, c’est que **l’installation est désormais gratuite pour les locataires**, entièrement prise en charge par le bailleur social.

« On a commencé en 2023 avec un immeuble test à Darnétal. 80 boîtiers ont été installés. Aujourd’hui, on est très content de ce déploiement qui permet un vrai gain pour les locataires », appuie Marie Nguyen Khoa. Et la directrice environnement de Logeo Seine de conclure : « À terme, l’objectif est d’en installer dans tous les logements où c’est possible ».

Paris-Normandie

Des députés contre les ZFE comme celles de Rouen et du Havre ? La marche arrière qui interpelle

L'Assemblée nationale a validé la possible suppression des contestées zones à faibles émissions (ZFE) destinées à restreindre la circulation de certains véhicules. En Normandie, Rouen, Le Havre et Caen sont concernés. Mais le vote parlementaire surprend et suscite un nouveau débat.

Par Anthony Quindroit

Publié: 29 Mai 2025 à 17h02

Est-ce la fin des Zones à faibles émissions (ZFE) ? Non. Pas encore du moins. Mais ces zones de circulation restreinte, créées dans la douleur en 2019, viennent de connaître un revers à l'Assemblée nationale.

Dans le cadre du projet de loi de « Simplification », Les Républicains et le Rassemblement national ont introduit un vote pour demander cette suppression ; et obtenus 98 voix (en incluant des députés La France insoumise et quelques macronistes) en faveur de la fin des ZFE quand 51 parlementaires ont voté contre.



En Normandie, les agglomérations rouennaise, havraise et caennaise sont concernées - archives Paris Normandie / STÉPHANIE PÉRON
« On peut casser le thermomètre, ça ne guérit pas ! »

Cela ne signifie pas la fin pure et simple des ZFE à plus ou moins court terme. L'abrogation des ZFE risque la censure du Conseil constitutionnel, l'amendement en question pouvant être vu comme un « cavalier législatif », c'est-à-dire une disposition trop éloignée du texte initial. Mais c'est tout de même un revers majeur pour le gouvernement.

Mais, en Normandie, où trois secteurs sont concernés par une ZFE – Le Havre, Rouen et Caen – la suppression éventuelle de ces aires ne fait pas que des heureux. Non pas parce que les ZFE ont leurs ardents défenseurs. C'est la méthode qui est critiquée. « *On n'a fait qu'appliquer la loi en la mettant en place dans la Métropole en 2022* », rappelle [Nicolas Mayer-Rossignol](#), président de la Métropole Rouen Normandie, en préambule.

Le débat sur l'abandon des périmètres limités, il l'observe avec à peu près trois ans de recul : « La loi a été mal faite avec des contraintes humiliantes pour les habitants. Mais nous avons mis en place des mesures, pour le vélo, le covoiturage, les transports en commun, le train, pour accompagner les usagers [dans leurs changements de véhicules](#). Et on a, à Rouen, divisé par deux la pollution en oxyde d'azote. En sachant que la pollution de l'air est responsable d'environ 500 morts par an dans la Métropole ! »

Abandonner les ZFE, en l'état, il n'y est pas favorable : « On peut casser le thermomètre, ça ne guérit pas ! Le sujet de la qualité de l'air reste majeur, il ne faut pas faire l'autruche : quelles autres solutions sont proposées pour l'améliorer ? »

« L'État a créé les conditions pour que la politique publique ne soit plus audible »

Cyrille Moreau, élu métropolitain Europe-Écologie – Les Verts, en charge des Transports, n'a jamais été un partisan des ZFE. « Ce n'était pas la bonne façon de s'y prendre, juge-t-il. Cela a créé des fractures territoriales et sociales et ce n'était pas la bonne solution. » Mais ont-elles montré leur efficacité ? « Je vais faire une réponse de Normand : oui et non ! On a développé [les transports collectifs](#), le vélo, le covoiturage, avec des aides qui ont permis de changer les habitudes de mobilité., d'aller vers des véhicules moins polluants Dire que les ZFE n'ont pas eu d'impact ne serait pas honnête, mais cela ne fonctionne que si derrière on met des moyens. » Or, en l'état, une suppression pure et simple « se ferait sans offrir d'alternative. » Et abolirait la mutation amorcée ces derniers mois. « Mais là, c'est l'État qui a créé les conditions pour que la politique publique ne soit plus audible », regrette-t-il.

Pour certains, en revanche, l'annonce d'une possible suppression des ZFE est d'ores et déjà vue comme une victoire. L'association 40 millions d'automobilistes estime ainsi que la décision des députés permet de tourner « la page d'une mesure profondément injuste qui excluait les plus modestes de la mobilité » et y voit la voie vers « une transition écologique plus juste et équitable, qui n'oppose pas "écologie" et "inclusion sociale". »

Paris-Normandie

Finis les couvertures chauffantes, le SAMU de Rouen a besoin de vous pour acheter des plastrons

La fondation Charles-Nicolle lance un appel aux dons pour aider le SAMU de Rouen à s'équiper de plastrons chauffants, des dispositifs médicaux qui aident les victimes.

Par Benoît Marin-Curtoud

Publié: 1 Juin 2025 à 18h07

Scène banale et traumatisante à la fois : l'accident, avec son cortège de victimes à même le sol au bord d'une départementale détrempée. Pour les polytraumatisés, les polyfracturés, le SAMU-SMUR de [Rouen](#) intervient et l'un de ses enjeux est de ne pas aggraver la condition médicale des victimes en raison de l'hypothermie qui menace, qui perturbe la coagulation, qui provoque des frissons d'autant plus douloureux qu'il y a des fractures.

Un réglage au degré près



Le patron du SAMU-SMUR de Rouen Cédric Damm montre le plastron Thermo Trauma dont il voudrait doter son service. - Photo Paris-Normandie

« *Nous n'avons plus de couvertures chauffantes* », explique le patron du service Cédric Damm, qui détaille que ces équipements étaient à la fois fragiles et complexes à recharger. Une société propose désormais des plastrons chauffants, des sortes de gilets à poser sur le thorax des victimes et dont la température peut, en quelques instants, être réglée au degré près tout en laissant les soignants intervenir pour poser une perf, ausculter un abdomen, comprimer un saignement etc.

Un équipement utile dans des milliers d'intervention par an



Grâce à ces plastrons, en quelques instants, une victime souffrant de froid, dont la condition médicale s'aggrave en raison de la température, peut être réchauffée tout en subissant des soins. - Photo Paris-Normandie

Mais cet équipement ne fait pas partie des standards dans l'armement des véhicules du SAMU-SMUR et c'est via une campagne de dons lancée par la fondation Charles-Nicolle que les soignants espèrent récolter de quoi acheter neuf « plastrons » [à l'entreprise Thermo Trauma](#) pour un peu plus de 18 000€. De quoi en mettre deux par véhicule et un dans l'hélicoptère. Un gadget ? Pas vraiment puisque ce plastron pourrait se révéler utile dans 20 à 40 % des interventions.

Comment aider ? [La fondation Charles-Nicolle recueille les dons et toutes les coordonnées sont à retrouver sur son site](#). Sinon, pour ceux qui voudraient donner un peu plus, rendez-vous aux [foulées du CHU de Rouen](#) samedi 14 juin à Bois-Guillaume. L'intégralité des frais d'inscription à cette course-marche pédestre, soit 5€ par participant, sera reversée à la fondation.

Le Monde

Fumer sera interdit sur les plages, dans les jardins publics et près des écoles à partir du 1^{er} juillet

Catherine Vautrin, la ministre de la santé, a annoncé, dans un entretien au quotidien régional « Ouest-France », que la cigarette « doit disparaître là où il y a des enfants », à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, samedi. Le vapotage n'est pas concerné par la mesure.

Par [Pascale Santi](#)

Publié le 30 mai 2025 à 05h00, modifié le 30 mai 2025 à 13h01



Sur la Grande Plage de Biarritz (Pyrénées-Atlantiques), le 28 mai 2025. GAIZKA IROZ/AFP

La mesure était attendue, notamment par les organisations de lutte contre le tabac. Le gouvernement a annoncé, par la voix de Catherine Vautrin, ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, [l'interdiction de fumer dans de nombreux espaces publics extérieurs](#). A compter du 1^{er} juillet, fumer dans les parcs, les jardins publics, les plages, les abris de bus, les installations sportives ainsi qu'aux abords des écoles sera proscrit. C'est ce qu'a annoncé la ministre [dans un entretien au quotidien régional Ouest-France](#), jeudi 29 mai, à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, qui a lieu samedi. « *Là où il y a des enfants, le tabac doit disparaître* », a-t-elle affirmé. L'objectif est clair : protéger les plus jeunes de l'exposition au tabac.

Les collèges et les lycées seront aussi concernés par l'interdiction, pour éviter notamment que « *collégiens et lycéens ne fument devant leur établissement* ».

Le non-respect de l'interdiction « *pourra engendrer une contravention de 4^e classe, soit 135 euros* », précise M^{me} Vautrin, qui souligne que la liberté de fumer « *s'arrête là où commence le droit des enfants à respirer un air pur* ». Ce décret, élaboré avec l'Association des maires de France, « *est en cours de finalisation avec le Conseil d'Etat* ».

« Une génération débarrassée du tabac dès 2032 »

La généralisation des espaces sans tabac fait partie des mesures énoncées en novembre 2023 [dans le programme national de lutte contre le tabac 2023-2027](#), présenté par le ministre de la santé de l'époque, Aurélien Rousseau, avec pour ambition « *une génération débarrassée du tabac dès 2032* ». A ce jour, près de 7 000 espaces sans tabac ont

déjà été mis en place par 1 600 communes volontaires, incluant les plages, les parcs, les pistes de ski ou encore les abords des écoles.

[La Ligue contre le cancer](#) s'est « réjouie » de cette annonce dans un communiqué : « Cette avancée était attendue de longue date par les Français. » Selon un sondage commandé par la Ligue et réalisé par OpinionWay, « 78 % d'entre eux voulaient en finir avec la cigarette dans de nouveaux lieux publics ».

Cette mesure est, selon la Ligue, un « ajout salubre » à la liste prévue par la réglementation antitabac, qui date de 2007 et qui interdit de fumer dans les lieux publics fermés (lieux de travail, cafés, restaurants...), les transports publics, les établissements scolaires, les aires de jeux pour enfants.

Pour le professeur Daniel Thomas, porte-parole de la Société francophone de tabacologie, « c'est une très bonne mesure », qui « élargit l'espace de dénormalisation du tabac ». [Le Comité national contre le tabagisme \(CNCT\)](#) salue également l'initiative, mais appelle à aller beaucoup plus loin, « en élargissant l'interdiction aux terrasses des cafés et des restaurants, précise le professeur Yves Martinet, président du CNCT, en guerre contre le lobby du tabac. La population française y est favorable ».

Première cause de décès évitable et polluant majeur

Pas moins de 75 000 décès par an en France (environ un décès sur dix), soit 200 morts par jour, sont attribuables au tabac, ce qui en fait la première cause de décès évitable, dont 60 % dus à un cancer et 18 % à des maladies cardio-vasculaires. Il coûte 156 milliards d'euros par an à la société française (décès, qualité de vie et productivité perdues, dépenses publiques de prévention, de répression, de soins...), selon les chiffres de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), le coût de l'alcool atteignant, de son côté, 102 milliards d'euros.

Au niveau mondial, il est responsable de 8 millions de morts dans le monde chaque année, [selon l'Organisation mondiale pour la santé](#). C'est aussi un polluant majeur, avec de 20 000 à 25 000 tonnes de mégots jetés par an.

En France, la tendance est à la baisse : en 2023, 23,1 % des adultes déclaraient fumer quotidiennement, [selon les derniers chiffres de l'OFDT et Santé publique France](#) publiés le 20 mai. Un niveau « historiquement bas », le plus faible depuis la fin des années 1990. La vente de tabac dans le réseau des buralistes a diminué de 11,5 % en 2024 par rapport à 2023, ajoute encore l'OFDT.

Chez les jeunes, la baisse est aussi notable : le tabagisme continue de reculer avec 16 % de fumeurs quotidiens à 17 ans en 2022, contre 25 % en 2017, selon l'OFDT. Si la tendance se poursuit, il pourrait chuter à 5 % en 2032, s'approchant ainsi de l'objectif d'une génération sans tabac.

Néanmoins, les inégalités sociales restent « très marquées », les personnes de 18 à 75 ans sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au baccalauréat fumant davantage (28,9 %

en 2023) que celles déclarant un diplôme supérieur au baccalauréat (16,6 %), toujours selon l'OFDT, d'après un sondage.

Réduire la nicotine et le nombre d'arômes pour le vapotage

Quant au vapotage, au cœur de nombreux débats, il continue d'augmenter, avec 6,1 % des adultes qui fument tous les jours la cigarette électronique en 2023, contre 2,7 % en 2017.

Si cette interdiction ne concerne pas les cigarettes électroniques, la ministre entend encadrer davantage leur usage. M^{me} Vautrin dit travailler avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail et la Haute Autorité de santé pour réduire le taux de nicotine autorisé dans les produits de vapotage et limiter le nombre d'arômes. Ces mesures pourraient entrer en vigueur « *d'ici à la fin du premier trimestre 2026* ». L'idée d'un paquet neutre pour les liquides des cigarettes électroniques est aussi à l'étude.

« La cigarette électronique peut être un outil de sevrage – à condition de ne pas continuer à fumer en même temps –, mais ne doit jamais être un outil d'initiation, surtout chez les jeunes », alerte le professeur Thomas, qui dénonce les stratégies de marketing des industriels du secteur.

Si près de deux tiers des fumeurs déclarent vouloir arrêter, ils sont encore trop peu nombreux à y parvenir durablement, déplore Santé publique France, qui lance une campagne pour faire du 31 mai « *un jour pour essayer d'arrêter* ».

Enfin, interrogée par *Ouest-France* sur une éventuelle nouvelle hausse de taxes sur le tabac et les cigarettes, M^{me} Vautrin répond qu'il n'y a pas de « *hausse supplémentaire prévue* » à ce jour.

Le Monde

La suppression des ZFE votée par les députés, un camouflet pour le gouvernement, une « régression » pour les défenseurs de l'environnement et la santé

L'article a été adopté, mercredi 28 mai, avec les voix de l'alliance RN-UDR, de la droite, de LFI et de quelques députés macronistes. Le vote devra être confirmé par celui sur le projet de loi de simplification de la vie économique.

Par [Stéphane Mandard](#)

Publié le 29 mai 2025 à 05h00, modifié hier à 13h14



Rassemblement de motards dans le centre de Paris pour protester contre les zones à faibles émissions, le 17 mai 2025. KIRAN RIDLEY/AFP

Le 8 octobre 2018, lorsque Elisabeth Borne, alors ministre des transports, réunit les 15 villes et métropoles les plus polluées de France pour annoncer le déploiement des zones à faibles émissions (ZFE), la future ex-première ministre évoque « *une dynamique qu'[ils veulent] irréversible, tant au niveau local que national* ». Six ans plus tard, les ZFE sont sur le point de disparaître.

[Les députés ont acté leur suppression, mercredi 28 mai](#), lors de l'examen du projet de loi de simplification de la vie économique. Ils ont adopté (98 voix pour, 51 contre) un article défendu par le député Rassemblement national (RN) du Gard Pierre Meurin, qui mène la fronde depuis 2022 contre les ZFE, accusées de favoriser la « *ségrégation sociale* ». Introduit en commission, l'article a été adopté avec les voix de l'alliance RN-UDR (Union des droites pour la République), de la droite, de La France insoumise (LFI) et de quelques députés macronistes.

Le vote devra être confirmé par celui sur le projet de loi dans son intégralité, encore visé par plus de 600 amendements. C'est un recul supplémentaire sur le front de l'écologie après l'adoption de nouvelles dérogations au principe de zéro artificialisation nette (ZAN) et le passage en force sur la proposition de loi agricole Duplomb, qui prévoit notamment de réintroduire des pesticides néonicotinoïdes. C'est aussi un double revers pour le gouvernement et [la ministre de la transition écologique, Agnès Pannier-Runacher](#), qui, pour sauver les ZFE, avaient déposé un amendement visant à limiter leur obligation aux seules

agglomérations de Paris et de Lyon – les plus exposées à la pollution et aussi les plus avancées dans leur déploiement. Il a été largement rejeté (115 voix contre, 24 voix pour).

« *C'est regrettable* », indique-t-on au cabinet de la ministre, qui « *rappelle que l'enjeu qui est au cœur de ce dispositif, c'est le droit de vivre en bonne santé dans un contexte où la pollution de l'air est à l'origine, chaque année, de dizaines de milliers de décès précoces, de maladies graves et de pathologies chez les enfants, et notamment les plus modestes* ». Pas de remords, en revanche, pour le ministre (Les Républicains) des transports, Philippe Tabarot : « *Je ne vais pas vous dire aujourd'hui que je pleure* », a-t-il réagi sur Europe 1, jeudi 29 mai.

Premiers coups de boutoir en 2022

Dans le but de contrer les « *offensives des populistes* » contre les ZFE, Agnès Pannier-Runacher avait organisé, le 12 mai, avec ses homologues de la santé et de l'aménagement du territoire, un « *Roquelaure de la qualité de l'air* » pour déclarer un « *état d'urgence sanitaire* » et rappeler que le déploiement des ZFE, qui visent à restreindre progressivement la circulation des voitures les plus anciennes, avait permis d'améliorer la qualité de l'air dans les agglomérations qui s'y étaient engagées les premières comme Paris et Lyon. En vain.

Les premiers coups de boutoir contre les ZFE avaient été assésés lors de la campagne présidentielle de 2022. La candidate du RN, Marine Le Pen, réclamait la fin de « *zones de non-droit* » quand le candidat du Parti communiste, Fabien Roussel, dénonçait une « *bombe sociale* ». La fronde est montée d'un cran depuis le début de l'année. Au 1^{er} janvier, toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants qui ne l'avaient pas encore fait devaient se doter d'une ZFE. Avec une seule obligation : poser un premier jalon avec une restriction de circulation limitée aux véhicules ne bénéficiant pas d'une vignette Crit'Air : les voitures immatriculées avant 1997 (à peine 990 000 véhicules, soit 2,5 % du parc automobile français).

« Une victoire historique pour les automobilistes »

A l'approche des municipales de 2026, le RN, soutenu par les associations d'automobilistes et le mouvement Les #Gueux de l'écrivain Alexandre Jardin, a agité le spectre de la « *giletjaunisation* » de la France » pour réclamer leur suppression. Le délégué général de 40 millions d'automobilistes, Pierre Chasseray, a salué « *une victoire historique pour les automobilistes français* ».

A l'opposé, le président de l'association Respire, Tony Renucci, estime que « *les députés qui ont voté pour supprimer les ZFE ont fait le choix de l'irresponsabilité au détriment de la santé publique* ». Vice-président (PS) de la Métropole du Grand Paris chargé de la transition écologique, Daniel Guiraud dénonce une « *régression environnementale* » : « *Ce vote rétrograde engage notre pays en sens inverse du nécessaire parcours vers la décarbonation et s'inscrit à contresens des impératifs sanitaires.* »

A l'instar des autres agglomérations (Lyon, Grenoble ou Montpellier) qui avaient déployé des ZFE avec des résultats encourageants, Paris reproche au gouvernement d'avoir « *abandonné* » les collectivités. « *Ce vote est le résultat de six ans d'inertie de l'Etat, dénonce*

M. Guiraud. *Il est resté sourd aux demandes des élus pour accompagner les ménages les plus modestes. Au contraire, il a supprimé la prime à la conversion et réduit le bonus écologique. »*

La Ville de Paris a évalué à 500 millions d'euros le montant des aides pour accompagner 46 000 ménages modestes dans l'échange de leur véhicule Crit'Air 3 – théoriquement interdit de circulation depuis le 1^{er} janvier – contre un modèle moins polluant. Elle demande au gouvernement et au Parlement de « rétablir un outil indispensable ». « Supprimer les ZFE, c'est renier des années d'efforts, fragiliser les villes engagées et envoyer un signal de recul inacceptable », fait-elle valoir dans un communiqué. Elle rappelle que la politique de « réduction de la voiture » dans la capitale a permis de « diviser par deux la pollution en vingt ans ». Lyon et Montpellier dénoncent aussi « un vote contre la santé des Français » et « une erreur funeste pour les générations à venir ».

La suppression des ZFE fait planer une autre menace. Elle expose la France à de nouvelles sanctions. [Condamné en 2019 par la Cour de justice de l'Union européenne pour non-respect de la directive de 2010 sur la qualité de l'air](#) et des dépassements des normes pour le dioxyde d'azote (NO₂) – gaz toxique émis principalement en ville par le trafic routier et en particulier les véhicules diesel –, l'Etat français risque des sanctions financières depuis un avertissement formel adressé par la Commission européenne en février 2024. Ces dépassements répétés dans plusieurs agglomérations ont déjà valu à la France trois condamnations (en 2021, 2022 et 2023) devant le Conseil d'Etat et une astreinte totale record de 40 millions d'euros.

[Le gouvernement vient d'échapper à une nouvelle condamnation](#) mais reste sous pression. Dans une décision rendue le 25 avril, la plus haute juridiction administrative a considéré qu'il n'y avait plus lieu d'imposer de nouvelle astreinte, le nombre d'agglomérations concernées par des dépassements étant passé de 13 en 2017 à une (Paris) en 2024 (Lyon est à la limite du seuil), et que les « mesures prises » avaient donc porté leurs fruits.

Le Conseil d'Etat prend soin de rappeler que la mise en place et l'extension des ZFE font partie des mesures qui ont permis de faire baisser les niveaux de NO₂ à Paris et à Lyon. Lors de l'audience du 31 mars, la rapporteuse publique avait, d'ailleurs, mis en garde le gouvernement contre toute tentation de « pause » ou de « moratoire » dans un « contexte budgétaire qui encouragerait au report ou à la suspension de certaines mesures impopulaires », rappelant qu'il allait devoir engager « un nouveau marathon » pour respecter les seuils « autrement sévères » qui s'appliqueront à partir de 2030.

La nouvelle directive européenne sur la qualité de l'air prévoit, en effet, de diviser par deux la limite pour le NO₂ : de 40 microgrammes par mètre cube (µg/m³) en concentration moyenne annuelle à 20 µg/m³. Selon les projections du gouvernement, ce ne sera alors plus seulement Paris ou Lyon qui dépasseront le seuil, mais 25 agglomérations de plus de 150 000 habitants. Un total qui monte à 41 si on prend en compte la valeur (10 µg/m³) recommandée par l'Organisation mondiale de la santé devant s'appliquer au plus tard en 2050, et même à 43 pour les particules fines, les plus dangereuses pour la santé, car elles pénètrent profondément dans l'organisme.

Mise à jour le jeudi 29 mai, à 18 h 37 : ajout des réactions du ministre des transports, Philippe Tabarot, et de la Mairie de Paris.